

**ASSURANCE COMPLEMENTAIRE CHROME CB - TABLEAU DES GARANTIES**

LES GARANTIES	RÉSUMÉ DES GARANTIES	PLAFONDS ET FRANCHISES
<b>ANNULATION</b>	Remboursement des frais d'annulation dans les cas suivants :	<b>16 000 € / pers., 45 000 € / evnt</b> après intervention de l'assureur principal <b>Aucune franchise</b>
	- pour <b>toutes causes</b> (événement imprévisible et indépendant de la volonté de l'assuré),	
	- en cas d'annulation d'un accompagnant (maximum 8 personnes expressément reliées entre elles au moment de la souscription),	1 000 € / pers., 5 000 € / evnt
	- pour les voyages à thème : indemnisation de maximum 50 % du montant du voyage initial,	
	- en cas de départ manqué : indemnisation pour rejoindre la destination suite à un événement imprévisible et indépendant de la volonté de l'assuré lors du pré-acheminement.	
<b>BAGAGES</b>	<b>Capital assuré (vol, dommages, perte pendant l'acheminement)</b>	<b>Complément de 2 000 € / pers., 15 000 € / evnt</b>
	Vol des objets de valeur	Complément de 1 000 € / pers.
	Vol pièces d'identité	Complément de 75 € / pers.
	Franchise	<b>Aucune franchise</b>
<b>ASSISTANCE</b>	<b>Rapatriement des accompagnants</b> (en cas de décès ou rapatriement médical de l'assuré)	Billet retour des autres assurés non couverts par l'assureur principal
	Prolongation de séjour à l'hôtel d'un proche	125 € / nuit, max 10 nuits
	Frais médicaux	Remboursement de la franchise de l'assureur principal
	Frais de recherche et de sauvetage (non valable en montagne)	Complément de 2 500 € / pers., max. 10 000 € / evnt
	Frais funéraires nécessaires au transport	Complément de 1 000 €
	Frais de restauration et d'hébergement des membres de la famille accompagnant le corps	125 € / jour / pers., max. 4 jours
<b>INTERRUPTION DE SEJOUR</b>	Remboursement des prestations terrestres non consommées	<b>8 000 € / pers. après remb. de l'assureur principal,</b> 40 000 € / evnt
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE</b>	Dommages corporels	<b>4 600 000 € / evnt après remb. de l'assureur principal</b> 46 000 € / evnt après remb. de l'assureur principal
	Dommages matériels et immatériels confondus	
	Franchise	Aucune
<b>DEPART/RETOUR IMPOSSIBLE</b>	<b>Frais de transports</b> (trajet aéroport /domicile)	50 € / personne, max. 150 € / dossier
	<b>Frais consécutifs au report du voyage</b>	5 % du prix du voyage initial, max. 150 € /dossier
	<b>Frais de prolongation de séjour</b> (versement à compter de la 2 <sup>ème</sup> nuit)	80 € / nuit / personne, max. 5 nuits. Max. 1 200 € / evnt
	<b>Prolongation des garanties</b> : assistance rapatriement, bagages, responsabilité civile	Maximum 6 jours
<b>INDIVIDUELLE ACCIDENT</b>	<b>Capital assuré</b>	<b>10 000 € / pers., 30 000 € / evnt</b>
	Franchise	Pas d'indemnité en cas d'incapacité permanente ≤ 10 %.